

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN

**COMMUNE
DE
GUNDOLSHEIM**

68250

Téléphone : 03 89 49 61 59

Télécopie : 03 89 49 79 55

mairie.gundolsheim@wanadoo.fr



PROCES VERBAL

**Séance du Conseil municipal du
12 Avril 2019**

PROCES VERBAL

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUNDOLSHEIM SEANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le douze Avril à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de Gundolsheim s'est réuni en séance ordinaire, après convocation légale, sous la présidence du Maire, Didier VIOLETTE.

Présents :

L'Adjoint HUEBER Dominique

Les Conseillers : BAUGENEZ Guy, DUPRAT Sylvie, FISCHER Philippe, FLIELLER Jean-Luc, GROSS Isabelle, HORN Renée-Marthe, LOMBARD Danielle, MORELLE Colombe et VOINSON Michel

Ont donné procuration : DALLER Jean-Pierre à HUEBER Dominique, ABT Stéphane à VIOLETTE Didier, KATZ Frédéric à DUPRAT Sylvie, PAGNACCO Annabelle à LOMBARD Danielle

Absent : -

Assiste à la séance : MURÉ Jean-Claude, Secrétaire de Mairie

SONT INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR :

- Point 1 :** Désignation d'un secrétaire de séance
- Point 2 :** Etude du PV de la séance du 8 mars 2019
- Point 3 :** Réhabilitation de l'école : présentation du projet
- Point 4 :** Fixation des taux d'imposition 2019
- Point 5 :** Fixation des tarifs et subventions 2019
- Point 6 :** Approbation du compte administratif, du compte de gestion et affectation du résultat 2018
- Point 7 :** Approbation du budget primitif 2019
- Point 8 :** Recouvrement de frais d'électricité
- Point 9 :** Fixation de la durée d'amortissement des travaux de la fibre optique
- Point 10 :** Remembrement de Rouffach : modification des limites communales
- Point 11 :** Tirage au sort des jurés d'Assises
- Point 12 :** Organisation de l'opération géraniums
- Point 13 :** Planning pour les élections européennes
- Point 14 :** Comptes rendus divers

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire propose l'inscription de 2 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Motion d'opposition à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF
- Motion pour le maintien du service public de l'ONF

qui deviendront les points 14 et 15, les comptes rendus divers devenant le point 16

A l'unanimité, le Conseil décide d'inscrire ces points à l'ordre du jour de la présente séance en point 14 et 15, les comptes rendus divers étant décalés au point 16.

POINT 1 : DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Maire propose, conformément à l'article L. 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, de désigner M. Muré Jean-Claude, secrétaire de mairie, en qualité de secrétaire de séance.

Après délibération, le Conseil municipal désigne M. Muré Jean-Claude en qualité de secrétaire de séance du Conseil municipal.

POINT 2 : ETUDE DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 8 MARS 2019

Après lecture, le procès-verbal de la séance du 8 mars 2019 est approuvé et signé par tous les membres présents.

POINT 3 : REHABILITATION DE L'ECOLE : PRESENTATION DU PROJET

Monsieur le Maire présente le projet de réhabilitation de l'école communale la Rose des Vents élaboré par le Cabinet Vito Conseils. Le projet prévoit : la mise en accessibilité de tout le bâtiment, la mise aux normes des installations électriques, la reprise des accès extérieurs, la pose de faux plafonds, la mise aux normes et la rénovation des sanitaires, le remplacement des revêtements de sols, l'aménagement d'une issue de secours dans la salle de jeux, l'installation d'une ventilation dans tous les locaux et la remise en peinture des murs et plafonds.

Les travaux sont estimés à 278 400 € TTC, et le bureau d'étude estime pouvoir réaliser l'ensemble des travaux durant les congés scolaires de cet été.

Après étude et discussion, le Conseil, à l'unanimité :

- valide le projet proposé par le Cabinet Vito Conseils pour un montant de 278 400 €
- décide d'engager ces travaux qui seront prévus au budget primitif 2019
- charge M. le Maire de :
 - o solliciter des subventions pour la réalisation des travaux
 - o lancer une consultation d'entreprises
 - o procéder à l'attribution des travaux

POINT 4 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Monsieur le Maire propose au Conseil de maintenir les taux des taxes locales à leur valeur de 2018 et d'arrêter le produit attendu des contributions directes à la somme de 257 580€

La répartition se ferait de la manière suivante :

IMPOTS LOCAUX	BASE 2019	TAUX	MONTANT
Taxe d'habitation	868 600	17.79	154 524
Foncier bâti	609 400	9.80	59 721
Foncier non bâti	66 600	59.82	39 840
CFE	15 300	22.84	3 495
Total			257 580
Prélèvement GIR			- 54 155
Total pour la commune			197 980

Après étude et discussion, le Conseil, à l'unanimité :

- Maintient les taux des 4 taxes locales à leur valeur de 2018 conformément au tableau ci-dessus

POINT 5 : FIXATION DES TARIFS ET SUBVENTIONS 2019

Monsieur le Maire propose de fixer les tarifs et subventions selon les tableaux ci-dessous :

TARIFS	2019
Concession au cimetière - le m ² sur 15 ans	20
Concession au cimetière - le m ² sur 30 ans	40
Concession au columbarium : case pour 15 ans	500
Concession au columbarium : case pour 30 ans	800
Droit d'épandage au jardin du souvenir avec plaque	250
Droit de place : cirque - ventes diverses - marché	15
Stère de bois en fonds de coupe	16

SUBVENTIONS ACCORDEES	2019
Crédits de fonctionnement des écoles (par élève)	42
Cadeau de Noël par élèves de l'école de Gundolsheim	14
Associations (Amicale Villageoise-Sapeurs-Pompiers-Football Club-Fabrique Eglise-UNC- Séniors)	300
Prévention Routière pour les écoles	50
FCG Jeunes licenciés sportifs	250
Groupement d'Action Social (personnel communal)	170
Union Départementale des sapeurs-pompiers	440
Société d'histoire de Rouffach	50
Voyages scolaires du Collège Jean Moulin uniquement (par élève et par jour)	15
Association régionale d'aide aux handicapés moteurs	200
Les Restos du cœur	200
Aides Alsace pour la lutte contre le sida	200
APALIB Aide aux Personnes Agées	200
Banque Alimentaire du Haut-Rhin	200

Après étude et discussion, le Conseil, à l'unanimité :

- Approuve les tarifs et subventions conformément aux tableaux ci-dessus

POINT 6 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DU RESULTAT 2018

M. le Maire quitte la salle de séance.

M. Dominique Hueber, Adjoint au Maire, présente le Compte Administratif 2018 examiné en Commission des Finances et dont un exemplaire a été transmis à chaque conseiller.

Ce compte présente le résultat suivant :

Budget principal

Budget Principal	Résultat de clôture exercice 2017	Affectation du résultat 2017	Résultat 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	-32 918.51		78 924.62	46 006.11
Fonctionnement	197 663.43	94 972.61	60 862.44	163 553.26
Total	164 744.92	94 872.61	139 787.06	209 559.37

Budget annexe eau et assainissement

Budget Eau et assainissement	Résultat de clôture exercice 2017	Affectation du résultat 2017	Résultat 2018	Résultat de clôture 2018
Investissement	100 039.38		15 661.03	115 700.41
Fonctionnement	38 941.82		- 6 987.25	31 954.57
Total	138 981.20	0.00	8 673.78	147 654.98

Après étude et discussion, le Conseil approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 et le résultat de clôture ci-dessus pour le budget principal et le budget annexe eau et assainissement. Il donne acte à M. le Maire pour la bonne tenue des finances communales.

M. le Maire revient en séance.

Après s'être fait présenter tous les documents comptables de l'année 2018 et après avoir examiné le compte administratif, le Conseil déclare que le compte de gestion dressé par Mme Annie Blaison et M. Bernard Vasselon, ancienne et nouveau Trésoriers, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve ni observation de sa part et l'approuve à l'unanimité. Ce compte présente, à la clôture de l'exercice 2018 :

- en budget principal :
 - excédent d'investissement de 46 006.11 €
 - excédent de fonctionnement de 163 553.26 €

- en budget annexe eau et assainissement
 - excédent d'investissement de 115 700.41 €
 - excédent de fonctionnement de 31 954.57 €

Chiffres identiques à ceux du compte administratif.

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil procède ensuite, à l'unanimité, à l'affectation du résultat d'exploitation de 2018 :

- en budget principal : d'un montant de 163 553.26 € :
 - * repris en totalité au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

- en budget annexe eau et assainissement : d'un montant de 31 954.57 € auquel vient se rajouter l'excédent de fonctionnement du Syndicat d'eau Merxheim-Gundolsheim suite à sa dissolution pour un montant de 81 462.93 € soit au total 113 417.50 € :

- * repris en totalité au compte 002 Excédent de fonctionnement reporté

POINT 7 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2019

M. le Maire présente le projet de budget primitif pour l'année 2019 élaboré en commission des finances et dont une copie a été adressée à chaque conseiller avant la présente séance. Le budget est équilibré en recettes et en dépenses à :

- **Budget principal**

- Fonctionnement : 591 953.26 €
- Investissement : 613 900.00 €

Ces montants comportent notamment le détail suivant :

- En section de fonctionnement, un montant de 17 059.37 € est inscrit en dépenses imprévues (chapitre 022) et 61 693.89 € en virement à la section d'investissement (chapitre 023). Un crédit de 10 500 € est inscrit en charges de personnel (chapitre 012) pour le versement d'une gratification de fin d'année équivalente au salaire brut de chaque agent.

- En section d'investissement ont été inscrits : 300 000 € pour la réhabilitation de l'école et 220 000 € pour la place de l'église.

- **Budget annexe eau et assainissement**

- Fonctionnement : 191 417.50 €
- Investissement : 222 100.41 €

1 emprunt est en cours actuellement, l'état de la dette indique un capital restant à rembourser de 211 115.75 € pour le budget principal.

Après étude et discussion, les budgets primitifs 2019, principal et annexe eau et assainissement, sont approuvés à l'unanimité. Ils sont votés sur la base des chapitres sans opération.

POINT 8 : RECOUVREMENT DE FRAIS D'ELECTRICITE

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil décide, à l'unanimité, de recouvrer les frais d'électricité avancés par la Commune pour le compte des associations :

Football Club	Club house	978 €
Ass Gestion Salle des fêtes	Salle des fêtes	1 942 €
Fabrique d'église	Eglise	612 €

POINT 9 : FIXATION DE LA DUREE D'AMORTISSEMENT DES TRAVAUX DE LA FIBRE OPTIQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil que la réglementation nous impose d'amortir chaque année la participation que la commune a versé pour la réalisation du réseau de fibre optique très haut débit soit 56 175 €. Il propose de fixer la durée d'amortissement à 30 ans conformément à la convention pour l'utilisation de ce réseau.

Après étude et discussion, le Conseil décide, à l'unanimité, de fixer la durée d'amortissement de la participation communale au réseau de fibre optique à 30 ans.

POINT 10 : REMEMBREMENT DE ROUFFACH : MODIFICATION DES LIMITES COMMUNALES

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 29 septembre 2017, le Conseil avait validé la modification des limites communales avec celles de Rouffach dans la cadre du remembrement en cours à Rouffach. Suite à l'enquête publique la Commission Communale d'Aménagement Foncier propose de modifier légèrement cette nouvelle limite telle qu'elle figure sur le plan d'ensemble présenté.

Cette modification concerne toujours une partie de la zone concernée par le remembrement, au Nord-Est de la forêt du Jungwald, elle permettrait de créer une limite rectiligne et de faciliter l'accès aux parcelles. La commune de Gundolsheim cèderait à la commune de Rouffach une surface de 0ha18a84ca et reçoit de la commune de Rouffach une surface de 0ha18a84ca, conformément au plan ci-joint.

Après avoir pris connaissance des points énoncés ci-dessus, proposés par la CCAF de Rouffach, le conseil municipal à l'unanimité :

- **approuve** les modifications apportées aux limites territoriales avec Rouffach telles qu'elles figurent sur le plan d'ensemble annexé à la présente délibération ;
- **demande** au Préfet du Haut-Rhin, qu'en application de l'article L. 123-5 du code rural et de la pêche maritime, ces limites soient modifiées conformément au plan d'ensemble annexé à la présente délibération.

POINT 11 : TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil procède au tirage au sort à partir de la liste électorale de six électeurs en vue de la constitution de la liste 2020 des jurés de la Cour d'Assises. Sont tirés au sort : Gwinner Mireille, Gross Justin, Meyer Renée, Remaud Damien, Trunkwald Céline et Gross Marie Odile.

Un second tirage au sort avec les Communes de Westhalten et Osenbach désignera les 6 électeurs qui seront finalement proposés à M. le Président de la Cour d'Appel de Colmar. Lequel n'en retiendra en fin de compte que 2 pour dresser la liste définitive des jurés appelés à siéger en 2020.

POINT 12 : ORGANISATION DE L'OPERATION GERANIUMS

L'opération géraniums a été lancée avec les Serres du Florival à Raedersheim au même tarif que l'année dernière pour les plants soit 1.60 € et 10.50 € le sac de terreau de 80 litres. La distribution des géraniums aura lieu vendredi 3 mai. Plusieurs Conseillers sont volontaires pour procéder à la distribution : Morelle Colombe, Gross Isabelle, Horn Renée-Marthe, Violette Didier, Duprat Sylvie et Daller Jean-Pierre.

POINT 13 : PLANNING POUR LES ELECTIONS EUROPEENNES

Monsieur le Maire propose au Conseil d'élaborer le planning des permanences au bureau de vote pour les élections européennes qui auront lieu le dimanche 26 mai 2019.

NOM - PRENOM	26 MAI 2019					
	Absent	8H/ 10H30	10H30/13H	13H 15H30	15H30 18H	Dépouillement
ABT Stéphane						
BAUGENEZ Guy	X					
DALLER Jean-Pierre					X	X
DUPRAT Sylvie					X	X
FISCHER Philippe			X			
FLIELLER Jean-Luc			X			X
GROSS Isabelle		X				
HORN Renée-Marthe			X			
HUEBER Dominique		X				
KATZ Frédéric						
LOMBARD Danielle				X		X
MORELLE Colombe		X				X
PAGNACCO Annabelle						
VIOLETTE Didier				X		X
VOINSON Michel					X	X
MURE Jean-Claude						

POINT 14 : MOTION D'OPPOSITION A L'ENCAISSEMENT DES RECETTES DES VENTES DE BOIS PAR L'ONF

Vu l'article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020 ;

Considérant le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

Considérant l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'Office National des Forêts en lieu et place des collectivités ? exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

Considérant le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté, lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

Considérant les conséquences pour l'activité des trésoreries, susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

Considérant l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;
Considérant que la libre administration des Communes est bafouée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

Décide de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP

Décide d'examiner une baisse des ventes de bois et des travaux forestiers dans le budget communal 2019 et d'examiner toute action supplémentaire qu'il conviendrait de conduire jusqu'à l'abandon de ce projet

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

POINT 15 : MOTION POUR LE MAINTIEN DU SERVICE PUBLIC DE L'ONF

Le conseil municipal de Gundolsheim réaffirme son attachement au régime forestier mis en œuvre dans sa forêt communale par le service public de l'Office National des Forêts et s'inquiète de sa remise en cause.

Le conseil municipal déplore la diminution continue des services publics en milieu rural qui hypothèque l'avenir de nos territoires.

L'ONF a déjà subi de très nombreuses suppressions de postes et sa Direction générale aurait annoncé 1500 nouvelles suppressions dont 460 dès 2019. Pourtant le contrat d'objectif et de performances de l'ONF signé par les communes forestières et l'Etat pour la période 2016-2020 garantissait le maintien des effectifs et du maillage territorial. La filière bois que soutient l'ONF c'est 400 000 emplois principalement dans le monde rural, c'est donc un enjeu vital pour nos territoires.

A l'heure du changement climatique, la forêt nous protège et il revient à tous, Etat, collectivités, citoyens, de la protéger. Elle doit rester un atout économique, touristique et environnemental pour notre pays.

Alerté par les représentants des personnels de l'ONF sur la situation critique de leur établissement et inquiet des conséquences à venir pour la gestion de son patrimoine forestier,

Le conseil municipal, par 14 voix pour et 1 abstention (Jean-Luc Flieller) soutient les personnels de l'Office National des Forêts et demande au gouvernement :

- l'arrêt des suppressions de postes de fonctionnaires et d'ouvriers forestiers à l'ONF.
- le maintien du statut de fonctionnaire assermenté pour les agents de l'ONF chargés de protéger et de gérer les forêts communales.
- le maintien du régime forestier et la réaffirmation de la gestion des forêts publiques par l'ONF, au service de l'intérêt général et des générations futures

POINT 16 : COMPTES-RENDUS DIVERS

- **Dissolution de l'Association de Gestion de la Salle des Fêtes**

A la demande de Sylvie Duprat, M. le Maire indique que la dissolution de l'Association de Gestion de la salle des fêtes va être engagée rapidement.

La séance est levée à 21h30

COMMUNE
DE
GUNDOLSHEIM

68250

Téléphone : 03 89 49 61 59

Télécopie : 03 89 49 79 55

mairie.gundolsheim@wanadoo.fr



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE GUNDOLSHEIM**

SEANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2019

Présidence : Didier VIOLETTE, Maire

L'Adjoint HUEBER Dominique

Les Conseillers : BAUGENEZ Guy, DUPRAT Sylvie, FISCHER Philippe, FLIELLER Jean-Luc, GROSS Isabelle, HORN Renée-Marthe, LOMBARD Danielle, MORELLE Colombe et VOINSON Michel

Ont donné procuration : DALLER Jean-Pierre à HUEBER Dominique, ABT Stéphane à VIOLETTE Didier, KATZ Frédéric à DUPRAT Sylvie, PAGNACCO Annabelle à LOMBARD Danielle

Assiste à la séance : MURÉ Jean-Claude, Secrétaire de Mairie

Conseil municipal : ELUS 15 – EN FONCTION : 15 - PRESENTS OU REPRESENTES : 15 – ABSENT 0

Les Conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, l'Assemblée peut délibérer valablement.

Extrait Affiché le 15 avril 2019

**Pour extrait conforme,
Gundolsheim, le 15 avril 2019
Le Maire,
Didier VIOLETTE**